

OTTAWA, 15 août 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'hier, et, en réponse, de vous informer que quelques-uns des agents de l'Ontario et de Québec n'ont jamais contribué au fonds de retraite,—car, jusqu'ici il a été supposé que les employés du service extérieur étaient libres de contribuer ou de ne pas contribuer à ce fonds,—et que d'autres ont refusé d'y contribuer.

Si cette supposition n'est pas fondée, nous attendrons votre réponse pour prendre les mesures voulues pour soumettre tous les agents à la loi des pensions ; mais, en certains cas, il serait juste de leur donner du temps pour payer les arrérages, car si on en faisait la retenue entière sur le salaire d'un mois ou d'un trimestre, ce serait considérablement gêner ceux dont la rémunération est faible.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ROBT. SINCLAIR,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

A M. J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

OTTAWA, 19 septembre 1882.

Fonds des sauvages.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 18 de ce mois, demandant que les \$5,000 votés pendant la dernière session à l'effet de solder les réclamations pour améliorations faites par des squatters, sur la réserve des sauvages, dans le township de Gibson, soient transférés au crédit du fonds des sauvages.

En réponse, permettez-moi de vous dire que puisque ce crédit a été voté pour une fin spéciale, il devrait être traité comme tous les crédits de cette nature et non être inscrit à l'avoir du fonds des sauvages. Cependant, eu égard aux circonstances et à ce que des octrois analogues ont été déjà traités de cette manière, je satisfais en ce moment à votre demande.

À l'avenir et pour tout crédit qu'il vous plaira de traiter de cette manière, je suggère qu'il soit ainsi désigné : *Crédit suppléant à l'insuffisance du fonds des sauvages.*

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

A M. L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

OTTAWA, 12 octobre 1882.

Fonds des Sauvages.

MONSIEUR,—Comme suite à la correspondance au sujet des retenues sur les appointements de certains officiers et vu le fait que seulement un petit nombre de ceux nommés avant le 1er juillet dernier, ont contribué au fonds de retraite, je vous écris pour vous dire que j'approuve l'idée de les placer à cet égard sur le même pied que les autres, et de prendre avec eux des arrangements pour le paiement des arrérages. Faites rendre un arrêté du conseil à cet effet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

A M. L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.